



Cahier d'évaluation des risques

Fermes à **dépistage négatif**

Mise en culture d'échantillons provenant de l'environnement

Nom de la ferme : _____

Propriétaire : _____

Vétérinaire : _____

Date de l'évaluation : jj/mm/aaaa n° de producteur: _____

Cette évaluation des risques doit être remplie par un vétérinaire accrédité de l'Initiative de prévention de la paratuberculose au cours d'une visite à la ferme.

Les notes sont établies à partir des pratiques de gestion observées et des précisions fournies par le propriétaire ou le gérant du troupeau.

Une évaluation approfondie des pratiques risquées, combinée aux données sur la mise en culture d'échantillons provenant de l'environnement du troupeau, aidera le vétérinaire à déterminer les secteurs prioritaires pour empêcher la propagation de la bactérie de la paratuberculose au sein du troupeau ou d'un troupeau à l'autre.

Résumé de l'évaluation

Section 1 : ____/50 points

Section 2 : ____/75 points

Section 3 : ____/75 points

Section 4 : ____/40 points

Section 5 : ____/30 points

Section 6 : ____/30 points



Section 1 : Questions générales sur la paratuberculose et la biosécurité

1.1 Quel accès les visiteurs à la ferme ont-ils au bétail, peu importe l'âge de l'animal?

10
1

Les visiteurs ont un accès sans restrictions au bétail.

Les visiteurs n'ont pas accès au bétail ou doivent porter des chaussures et des vêtements propres.

Observation : Un accès contrôlé au bétail est une pierre angulaire de la biosécurité relativement aux maladies infectieuses.

1.2 Avez-vous déjà eu dans votre troupeau des vaches qui avaient la paratuberculose clinique?

10
5
1

Oui, la paratuberculose a été observée dans mon troupeau.

Je ne sais pas.

Non, la paratuberculose n'a pas été observée dans mon troupeau.

Observation : Dans les troupeaux qui ont un historique connu de paratuberculose clinique, le risque que l'infection soit encore présente dans le troupeau est élevé, et il est nécessaire d'assurer une gestion appropriée pour limiter la propagation au sein du troupeau.

1.3 Avez-vous acheté des animaux au cours des cinq dernières années?

30
20
7
1

Oui, de multiples troupeaux.

Oui, de deux troupeaux ou moins dont l'état n'était pas connu.

Oui, de deux troupeaux ou moins qui avaient un état **néгатif** connu.

Aucun animal n'a été acheté au cours des cinq dernières années.

Observation : L'introduction d'animaux infectés provenant d'autres troupeaux infectés est le mécanisme par lequel la paratuberculose se propage d'un troupeau à l'autre. Le fait d'introduire dans le troupeau des animaux provenant de multiples troupeaux est associé à un risque accru d'introduction de la bactérie MAP ainsi qu'à un pourcentage plus élevé de résultats de dépistage positifs pour le troupeau. Si vous devez acheter des animaux, tournez-vous vers des **troupeaux à faible risque** (troupeaux ayant un historique de dépistage négatif). Tester des animaux individuels avant leur achat **n'est pas** un moyen efficace de prouver l'état infectieux de l'animal.

1.4 Y a-t-il dans votre troupeau des animaux qui se mêlent directement avec des animaux adultes d'autres troupeaux OU qui pourraient être exposés au fumier d'autres fermes?

10
1

Oui, des animaux de mon troupeau participent à des concours de bétail **OU** sont transportés dans des véhicules qui sont contaminés par le fumier d'autres fermes **OU** l'équipement de manutention du fumier auquel ont accès les animaux est partagé entre plusieurs fermes.

Non, les animaux de mon troupeau ne participent pas à des concours de bétail et ne sont pas exposés au fumier d'autres troupeaux.

Observation : Le bétail et le fumier d'autres fermes constituent un risque élevé d'introduction de bactéries sur la ferme. Le risque lié à l'élevage en pension de génisses est traité dans une **autre** question.

Section 2 : Gestion des risques dans l'aire de vêlage

2.1 À combien de vaches les veaux nouveau-nés sont-ils exposés dans l'aire de vêlage?

10
7
4
1

Plus de 50 % du temps, il y a plus d'une vache dans l'aire de vêlage.

Entre 25 % et 50 % du temps, il y a plus d'une vache dans l'aire de vêlage.

À l'occasion, mais <25 % du temps, il y a plus d'une vache dans l'aire de vêlage.

Il n'y a jamais plus d'une vache dans l'aire de vêlage.

Observation : Cette question permet d'évaluer le nombre de vaches (et la quantité de fumier de vache) auquel un veau nouveau-né est susceptible d'être exposé dans l'aire de vêlage.

2.2 Quel est le risque d'exposition ou d'ingestion de fumier de vache adulte par les veaux?

10
7
4
1

Le fumier couvre >50 % de l'aire de vêlage, et la litière est mouillée.

Fumier visible couvrant de 10 à 50 % de la litière, et la litière est mouillée.

Fumier visible couvrant de 1 à 10 % de la litière.

Aucun fumier visible, la litière a été renouvelée, la litière est sèche.

Observation : La contamination par le fumier est un risque important. Évaluez la litière dans l'aire de vêlage selon son apparence, et vérifiez l'humidité en plaçant un essuie-tout sur la litière et en exerçant une pression dessus pendant 25 secondes.

2.3 Dans quelle mesure la contamination par le fumier est-elle visible sur les vaches dans l'aire de vêlage ou de préparation au vêlage?

10
7
4
1

Du fumier est présent au-dessus des jarrets ET sur les trayons ou le pis.

Du fumier est présent sur les pattes arrière jusqu'aux jarrets OU sur la surface des trayons.

Du fumier est présent sur les pattes arrière, mais sous les ergots, et pas sur les trayons ni sur le pis.

Aucun fumier n'est visible sur les pattes arrière, les trayons ou le pis.

Observation : Évaluez au moins 4 vaches actuellement dans l'aire de vêlage en ce qui a trait à l'hygiène. S'il y a 2 vaches ou moins, examinez les vaches en préparation de vêlage.

2.4 Dans quelle mesure l'aire de vèlage est-elle utilisée pour mettre des vaches malades ou affaiblies?

15
9
5
1

L'aire de vèlage est utilisée au moins une fois toutes les deux semaines par des vaches qui ne sont pas en vèlage OU à n'importe quel moment par des vaches dont l'état positif pour la bactérie MAP est connu.

L'aire de vèlage est utilisée au moins une fois par mois par des vaches qui ne sont pas en vèlage.

L'aire de vèlage est utilisée à l'occasion (moins d'une fois par mois) par des vaches qui ne sont pas en vèlage.

L'aire de vèlage n'est JAMAIS utilisée par des vaches qui ne sont pas en vèlage.

Observation : Évaluation du risque pour les veaux exposés à la contamination de l'aire de vèlage par des vaches dont l'état est compromis (animal malade ou affaibli).

2.5 À quelle fréquence les veaux naissent-ils à l'extérieur de l'aire de vèlage désignée?

10
7
4
1

Au cours de la dernière année, plus de 10 % des veaux sont nés à l'extérieur de l'aire de vèlage désignée.

Au cours de la dernière année, de 6 à 10 % des veaux sont nés à l'extérieur de l'aire de vèlage désignée.

Au cours de la dernière année, de 1 à 5 % des veaux sont nés à l'extérieur de l'aire de vèlage désignée.

Au cours de la dernière année, aucun veau n'est né à l'extérieur de l'aire de vèlage désignée.

Observation : L'aire de vèlage peut être très propre et bien gérée, mais il est important de découvrir quelle est la proportion réelle de veaux nés dans de telles conditions. Dans les troupeaux plus nombreux, il se peut que les vaches vèlent dans l'aire des vaches tariées parce que le propriétaire du troupeau a tardé à déplacer la vache dans l'aire de vèlage (il tente de gérer selon la méthode « juste-à-temps »).

2.6 Quelle est la probabilité que les veaux soient allaités par leur mère?

10
7
4
1

Plus de 50 % des veaux nouveau-nés sont allaités; soit le veau est laissé avec sa mère plus de 4 heures, soit le propriétaire signale avoir laissé le veau avec sa mère pour qu'elle l'allaitte.

Entre 10 et 50 % des veaux nouveau-nés sont allaités par leur mère.

Moins de 10 % des veaux nouveau-nés sont allaités par leur mère.

Aucun veau né sur la ferme n'est allaité par leur mère.

Observation : Évaluation de la probabilité que le veau ingère des bactéries provenant des vaches. Dans quelle mesure essaie-t-on d'empêcher l'allaitement par leur mère?

2.7 Quelle est la durée d'exposition du veau nouveau-né à sa mère?

10
4
7
1

Moins de 10 % des veaux sont enlevés à leur mère dans les 30 minutes.

Entre 10 et 50 % des veaux sont enlevés à leur mère dans les 30 minutes.

Entre 50 et 90 % des veaux sont enlevés à leur mère dans les 30 minutes.

Plus de 90 % des veaux sont enlevés à leur mère dans les 30 minutes.

Observation : Évaluation de la durée de l'exposition du veau à l'environnement de la vache ou de multiples vaches.

Section 3 : Gestion des risques pour les génisses non encore sevrées

3.1 Y a-t-il des veaux ou des génisses de relève de n'importe quel âge qui proviennent d'un élevage en pension de génisses, où ces animaux sont en contact avec des génisses ou des vaches adultes d'autres troupeaux?

10
5
1

Les veaux/génisses sont exposés à des vaches adultes d'autres troupeaux dans ces élevages en pension.

Dans ces élevages, les veaux/génisses sont exposés uniquement à des vaches non encore rendues à l'âge de la reproduction provenant d'autres troupeaux.

Non, les veaux sont élevés sur place ou dans une installation où sont élevés uniquement des veaux de ma ferme.

Observation : Le bétail d'autres fermes présente un risque élevé d'introduction de la bactérie chez les animaux de relève.

3.2 Quelle est la source du colostrum donné aux veaux?

10
5
1

Les veaux reçoivent du colostrum mélangé ou le colostrum de multiples vaches.

Les veaux reçoivent le colostrum d'une vache autre que leur mère ou d'une mère dont l'état est inconnu.

TOUS les veaux sont nourris uniquement par leur mère dont le test de dépistage est négatif ou d'une vache donneuse à faible risque dont le test de dépistage est négatif.

Tous les veaux reçoivent uniquement du colostrum pasteurisé ou du colostrum artificiel.

Observation : Le colostrum peut être une source d'infection pour les veaux dans les troupeaux infectés, surtout si des vaches allaitantes sont au stade subclinique avancé ou aux premiers stades cliniques. Dans les troupeaux reconnus comme positifs, les meilleurs programmes éliminent le pathogène en recourant à la pasteurisation ou en utilisant du colostrum artificiel. Si cette mesure n'est pas pratique, utiliser du colostrum provenant de vaches à faible risque dont le test de dépistage est négatif (une donneuse par veau) ou de la mère du veau dont le test de dépistage est négatif. Un test de dépistage de la vache donneuse ou de la mère doit avoir été fait **au cours de la dernière année.**

3.3 Quelle est la source de la diète liquide donnée aux veaux?

10
7
4
1

Les veaux reçoivent du lait du réservoir de lait ou du lait mis mélangé de plusieurs vaches.

Les veaux reçoivent du lait entier de vaches individuelles (le lait n'est pas mis en commun) sans sélection.

Les veaux reçoivent du lait entier de vaches individuelles (le lait n'est pas mis en commun), et ces vaches sont choisies parce qu'elles présentent un faible risque (test de dépistage négatif).

Les veaux reçoivent uniquement des aliments d'allaitement ou du lait pasteurisé.

Observation : Le lait peut être une source d'infection pour les veaux dans les troupeaux infectés, surtout, si des animaux sont au stade subclinique avancé ou aux premiers stades cliniques. Dans les troupeaux reconnus comme positifs, les meilleurs programmes éliminent le pathogène en recourant à la pasteurisation ou en utilisant des aliments d'allaitement artificiels.

3.4 À quelle fréquence les veaux reçoivent-ils du lait non vendable (à risque élevé)?

10
7
4
1

Le lait non vendable est souvent donné aux veaux (habituellement chaque semaine).

Le lait non vendable est donné aux veaux une ou deux fois par mois.

Le lait non vendable est rarement donné aux veaux (moins d'une fois par mois).

Le lait non vendable n'est jamais donné aux veaux.

Observation : Le lait non vendable est le lait provenant de vaches en traitement, de vaches ayant la mammite ou de vaches fraîches. Donner du lait provenant de différentes vaches pour des raisons pratiques ou de vaches ayant d'autres problèmes de santé accroît le risque de transmission de la bactérie MAP. Les animaux affaiblis ou plus vieux présentent un risque plus élevé d'avoir la paratuberculose à un stade avancé et donc de l'excréter dans leur lait.

3.5 Quel est le risque que des veaux non encore sevrés soient exposés au fumier de vache?

15
9
5
1

Les veaux sont logés à proximité des vaches, et ils sont directement exposés au fumier.

Les veaux sont logés à proximité des vaches ou des aires de circulation, et une exposition occasionnelle au fumier est probable.

Les veaux sont logés à proximité des vaches, mais des efforts sont faits pour éliminer le contact avec le fumier (les bottes sont lavées entre le contact avec la vache et le contact avec le veau, etc.)

Les installations pour le logement et l'alimentation des veaux sont loin des vaches, du fumier des vaches et des aires de circulation des vaches.

Observation : Les jeunes veaux peuvent ingérer la bactérie MAP qui se trouve dans le fumier de vache si le fumier contamine la litière, les allées, la nourriture et l'eau, ou par contamination d'origine aérienne (si les veaux se trouvent très près des vaches infectées). La proximité aux vaches est un facteur important, qu'il s'agisse de vaches en lactation, de vaches tarées ou de vaches ayant des besoins spéciaux (affaiblies ou malades).

3.6 Y a-t-il exposition au fumier par l'entremise des ustensiles utilisés pour l'approvisionnement en eau et en nourriture?

10
7
4
1

Peu importe les pratiques déclarées en matière de nettoyage, du fumier de vaches adultes est clairement visible.

Peu importe les pratiques déclarées en matière de nettoyage, du fumier de vaches de tout âge est clairement visible.

Une quantité minimale de fumier est visible OU les ustensiles à mélanger et les seaux sont lavés moins d'une fois par jour, mais au moins une fois par semaine.

Les ustensiles qui servent à mélanger et les seaux sont visiblement propres et ils sont tous lavés quotidiennement au savon ou au désinfectant.

Observation : Les veaux peuvent être directement exposés à la bactérie MAP (et à d'autres pathogènes) si les pratiques d'hygiène entourant l'alimentation ne sont pas excellentes. L'utilisation d'eau contaminée pour mélanger les aliments d'allaitement ou pour abreuver les veaux peut accroître l'exposition à la bactérie MAP, même si les veaux sont séparés des vaches. La contamination par le fumier provenant des veaux ou des vaches montre que l'attention portée aux pratiques d'hygiène en général est insuffisante.

Section 4 : Gestion des risques pour les génisses sevrées jusqu'au premier vêlage

4.1 Quel est le risque que des génisses ou des veaux sevrés soient exposés au fumier de vache?

10
7
4
1

Logées avec les vaches ou à côté des vaches, où un contact direct se produit toujours.

Logées près des vaches, contact direct possible **OU** exposition au fumier par les eaux de ruissellement ou les éclabousses.

Logées près des vaches, pas de contact direct, pas d'exposition au fumier de vache par les eaux de ruissellement ou les éclabousses.

Jamais logées près des vaches, pas de contact direct ni d'exposition au fumier par les eaux de ruissellement ou les éclabousses.

Observation : Évaluez les différents groupes de génisses sur la ferme. S'il y a de multiples groupes de génisses, évaluez le groupe qui présente le risque le plus élevé d'exposition au MAP, ce qui pourrait être le groupe le plus jeune ou le groupe ayant été le plus exposé aux vaches adultes.

4.2 **Comment se présente l'environnement des génisses? L'équipement de manutention du fumier est-il utilisé pour les aliments? Les aliments sont-ils partagés entre les adultes et les génisses?**

L'équipement d'alimentation est parfois utilisé pour la manutention du fumier.

10
7
4
1

L'équipement d'alimentation n'est jamais utilisé pour la manutention du fumier, mais les mangeoires et les abreuvoirs des génisses sont contaminés par le fumier provenant des génisses.

L'équipement d'alimentation n'est jamais utilisé pour la manutention du fumier, les mangeoires et les abreuvoirs des génisses sont propres, MAIS les génisses reçoivent les restes d'aliments des vaches.

L'équipement d'alimentation n'est jamais utilisé pour la manutention du fumier, les mangeoires et les abreuvoirs des génisses sont propres, et les génisses ne reçoivent pas les restes d'aliments des vaches.

Observation : Les génisses peuvent être directement exposées au MAP si les pratiques d'hygiène entourant l'alimentation ne sont pas excellentes. Utiliser de l'équipement qui a pu être contaminé par le fumier montre que l'attention portée aux pratiques d'hygiène en général est insuffisante.

4.3 **Dans quelle mesure les génisses sont-elles exposées au fumier sur le fourrage ou dans les pâturages?**

Le fumier est épandu sur les pâturages où broutent les génisses la même année.

10
5
1

Le fumier est épandu sur des terres dont le fourrage (autres que le maïs) sert à nourrir les génisses la même année.

Le fumier n'est jamais épandu sur les pâturages où broutent les génisses la même année ou sur des terres dont le fourrage sert à nourrir les génisses la même année.

Observation : Les génisses peuvent être exposées directement à la bactérie MAP à la suite de la contamination par le fumier de vaches dans les pâturages (risque plus élevé) ou dans les aliments entreposés (risque plus faible).

4.4 **Quelle est la note globale pour l'hygiène et la propreté des génisses?**

10
7
4
1

Du fumier est présent au-dessus des jarrets/genoux.

Du fumier est présent sur les pattes arrière ou avant jusqu'aux jarrets/genoux OU sur les flancs.

Du fumier est présent sur les pattes arrière ou avant, mais pas au-dessus des ergots.

Les génisses n'ont aucun fumier visible sur les pattes arrière, les pattes avant ou les flancs.

Observation : Comme au point 3.1, attribuez une note pour l'hygiène des génisses qui, d'après vous, posent le plus grand risque d'exposition à la bactérie MAP.

Section 5 : Gestion des risques pour les vaches tarées

5.1 Dans quelle mesure les mangeoires et les abreuvoirs sont-ils contaminés par le fumier?

10
7
4
1

Les mangeoires et les abreuvoirs sont fortement contaminés par le fumier.

Du fumier est clairement visible OU les mangeoires et les abreuvoirs sont nettoyés moins d'une fois par mois.

Une quantité infime de fumier est visible sur les abreuvoirs et les mangeoires.

Les mangeoires et les abreuvoirs sont propres, et aucune contamination par le fumier n'est visible.

Observation : Évaluation globale de l'hygiène des installations des vaches tarées.

5.2 L'équipement d'alimentation est-il utilisé pour enlever le fumier ET le fumier est-il épandu sur les cultures fourragères ou dans les pâturages auxquels les vaches tarées sont exposées la même année?

10
7
4
1

L'équipement d'alimentation est utilisé pour gratter ou enlever le fumier.

L'équipement d'alimentation n'est jamais utilisé pour enlever le fumier, mais le fumier est épandu sur les pâturages.

L'équipement d'alimentation n'est jamais utilisé pour enlever le fumier et le fumier n'est pas épandu sur les pâturages, mais il est épandu sur des terres cultivées auxquelles les vaches tarées sont exposées la même année.

L'équipement d'alimentation n'est jamais utilisé pour enlever le fumier et le fumier n'est pas épandu sur des pâturages OU des terres cultivées auxquels les vaches tarées sont exposées la même année.

Observation : La bactérie MAP peut être propagée d'un animal mature à un autre si les pratiques d'hygiène entourant l'alimentation ne sont pas excellentes. Utiliser de l'équipement qui a pu être contaminé par le fumier montre que l'attention portée aux pratiques d'hygiène en général est insuffisante.

5.3 Quelle est la note globale pour l'hygiène et la propreté des vaches tarées?

10
7
4
1

Du fumier est présent au-dessus des jarrets/genoux.

Du fumier est présent sur les pattes arrière ou avant jusqu'aux jarrets/genoux OU sur les flancs.

Du fumier est présent sur les pattes arrière ou avant, mais pas au-dessus des ergots.

Les génisses n'ont aucun fumier visible sur les pattes arrière, les pattes avant ou les flancs.

Observation : Évaluation de la propreté générale des vaches tarées.

Section 6 : Gestion des risques pour les vaches en lactation

6.1 Dans quelle mesure les mangeoires et les abreuvoirs sont-ils contaminés par le fumier?

10
7
4
1

Les mangeoires et les abreuvoirs sont fortement contaminés par le fumier.

Du fumier est clairement visible OU les mangeoires et les abreuvoirs sont nettoyés moins d'une fois par mois.

Une quantité infime de fumier est visible sur les abreuvoirs et les mangeoires.

Les mangeoires et les abreuvoirs sont propres, et aucune contamination par le fumier n'est visible.

Observation : Évaluation globale de l'hygiène des installations des vaches en lactation.

6.2 L'équipement d'alimentation est-il utilisé pour enlever le fumier ET le fumier est-il épandu sur les cultures fourragères ou dans les pâturages auxquels les vaches en lactation sont exposées la même année?

10
7
4

L'équipement d'alimentation est utilisé pour gratter ou enlever le fumier.

L'équipement d'alimentation n'est jamais utilisé pour enlever le fumier, mais le fumier est épandu sur les pâturages.

L'équipement d'alimentation n'est jamais utilisé pour enlever le fumier et le fumier n'est pas épandu sur les pâturages, mais il est épandu sur des terres cultivées auxquelles les vaches taries sont exposées la même année.

L'équipement d'alimentation n'est jamais utilisé pour enlever le fumier et le fumier n'est pas épandu sur des pâturages OU des terres cultivées auxquels les vaches taries sont exposées la même année.

Observation : La bactérie MAP peut être propagée d'un animal mature à un autre si les pratiques d'hygiène entourant l'alimentation ne sont pas excellentes. Utiliser de l'équipement qui a pu être contaminé par le fumier montre que l'attention portée aux pratiques d'hygiène en général est insuffisante.

6.3 Quelle est la note globale pour l'hygiène et la propreté des vaches en lactation?

10
7
4
1

Du fumier est présent au-dessus des jarrets/genoux.

Du fumier est présent sur les pattes arrière ou avant jusqu'aux jarrets/genoux OU sur les flancs.

Du fumier est présent sur les pattes arrière ou avant, mais pas au-dessus des ergots.

Les génisses n'ont aucun fumier visible sur les pattes arrière, les pattes avant ou les flancs.

Observation : Évaluation de la propreté générale des vaches en lactation.

DERNIÈRES ÉTAPES

1. Transférez la note de chaque question du cahier de travail à la **feuille de notation**. Il s'agit d'une bonne occasion de discuter une nouvelle fois des questions soulevées avec les producteurs et de commencer à établir un consensus sur les mesures à prendre.
2. Partant du consensus établi avec le producteur durant l'examen, préparez votre **plan de gestion**. On s'attend à ce que la plupart des recommandations proviennent des sections 1, 2 ou 3, car ce sont habituellement les domaines où les risques sont élevés et où des progrès rapides peuvent être faits pour contrôler la paratuberculose. Déterminez les domaines à cibler, par exemple 2.1 (l'utilisation de l'aire de vêlage), puis choisissez la procédure qui a obtenu la note la plus faible dans le cahier de travail comme domaine à cibler. S'il n'est pas pratique d'appliquer la procédure ayant obtenu la note la plus faible, choisissez la procédure ayant obtenu la note la plus basse dans le domaine cible qui est faisable.
3. Le vétérinaire ET le producteur doivent **signer** la feuille de notation et le plan de gestion pour confirmer qu'il y a consensus sur les mesures à prendre. Si l'une ou l'autre des parties n'est pas à l'aise avec les objectifs fixés pour l'année suivante, le plan de gestion doit alors être réévalué.
4. Retournez le **cahier de travail** et une copie du **plan de gestion** au producteur.
5. Télécopiez une copie du **plan de gestion** et de la **feuille de notation** au coordonnateur de l'IPPA au **902-620-5191**. Le vétérinaire doit conserver le plan de gestion et la feuille de notation originaux dans ses dossiers.

L'outil d'évaluation des risques est fondé sur le Programme volontaire de prévention et de contrôle de la paratuberculose canadien. Des éléments des outils d'évaluation du programme ontarien d'aide pour la gestion et l'éducation sur la paratuberculose et de l'initiative sur la paratuberculose de l'Alberta ont aussi été intégrés au présent document.



Plan de gestion de la paratuberculose pour un troupeau CE négatif

Nom de la ferme : _____

Propriétaire : _____

Vétérinaire : _____

Date de l'évaluation : jj/mm/aaaa Numéro de producteur : _____

À la lumière de l'**évaluation des risques** de la ferme et considérant ce qu'il est **pratique de réaliser** au cours des 12 prochains mois, veuillez indiquer (encercler) 3 domaines prioritaires pour le contrôle de la paratuberculose. S'il n'est pas possible de mettre en œuvre la procédure du cahier de travail qui a reçue la note la plus faible, inscrivez un objectif réalisable. Choisissez un **maximum de 3 activités à réaliser** sur la ferme au cours des 12 prochains mois et **classez-les par ordre de priorité** dans l'encadré sur le côté.

**Classer
max.
de 3**

1. Paratuberculose et la biosécurité

- 1.1 Les visiteurs n'ont pas accès au bétail ou doivent porter des chaussures et des vêtements propres
- 1.2 Non applicable en tant que recommandation
- 1.3. Aucun achat d'animal (le troupeau est fermé)
- 1.4 Les animaux du troupeau ne sortent pas de la ferme (p. ex. pour participer à une exposition) et ne sont pas exposés au fumier d'autres troupeaux

Observations

2. Gestion des risques dans l'aire de vêlage

- 2.1 Il n'y a jamais plus d'une vache dans l'aire de vêlage
- 2.2 Aucun fumier visible, la litière a été renouvelée, la litière est sèche dans l'aire de vêlage
- 2.3 Aucun fumier n'est visible sur les pattes arrière, les trayons ou le pis
- 2.4 L'aire de vêlage n'est JAMAIS utilisée par des vaches qui ne sont pas en vêlage
- 2.5 Aucun veau n'est né à l'extérieur de l'aire de vêlage désignée
- 2.6 Aucun veau né n'est allaité par la mère
- 2.7 Plus de 90 % des veaux sont enlevés à leur mère dans les 30 minutes

Observations

3. Gestion des risques pour les génisses non encore sevrées

- 3.1 Les veaux sont élevés sur place ou dans une installation où sont élevés uniquement des veaux de ma ferme
- 3.2 Les veaux reçoivent uniquement le colostrum de leur mère ou d'une seule vache donneuse à faible risque
- 3.3 Les veaux reçoivent uniquement des aliments d'allaitement ou du lait pasteurisé
- 3.4 Le lait non vendable n'est jamais donné aux veaux
- 3.5 Les installations pour le logement et l'alimentation des veaux sont loin des vaches, du fumier des vaches et des aires de circulation des vaches
- 3.6 Les ustensiles qui servent à mélanger sont visiblement propres et ils sont tous lavés quotidiennement au savon ou au désinfectant

Observations

**Classer
max.
de 3**

4. Gestion des risques pour les génisses sevrées jusqu'au premier vêlage

- 4.1 Les génisses sevrées ne sont jamais logées près des vaches, et il n'y a aucune exposition au fumier de vaches adultes.
- 4.2 L'équipement d'alimentation des génisses sevrées n'est jamais utilisé pour la manutention du fumier, les mangeoires et les abreuvoirs des génisses sont propres, et les génisses ne reçoivent pas les restes d'aliments des vaches
- 4.3 Le fumier n'est jamais épandu sur les pâturages où broutent les génisses la même année ou sur des terres dont le fourrage sert à nourrir les génisses la même année
- 4.4 Les génisses n'ont aucun fumier visible sur les pattes arrière, les pattes avant ou les flancs

Observations

5. Gestion des risques pour les vaches tarées

- 5.1 Les mangeoires et les abreuvoirs des vaches tarées sont propres, et aucune contamination par le fumier n'est visible
- 5.2 L'équipement d'alimentation n'est jamais utilisé pour enlever le fumier et le fumier n'est pas épandu sur des pâturages OU des terres cultivées auxquels les vaches tarées sont exposées la même année
- 5.3 Les génisses n'ont aucun fumier visible sur les pattes arrière, les pattes avant ou les flancs

Observations

6. Gestion des risques pour les vaches en lactation

- 6.1 Les mangeoires et les abreuvoirs des vaches en lactation sont propres, et aucune contamination par le fumier n'est visible
- 6.2 L'équipement d'alimentation n'est jamais utilisé pour enlever le fumier et le fumier n'est pas épandu sur des pâturages OU des terres cultivées auxquels les vaches tarées sont exposées la même année
- 6.3 Les génisses n'ont aucun fumier visible sur les pattes arrière, les pattes avant ou les flancs

Observations

Observations générales

Signature du vétérinaire

Signature du producteur

**Une fois cette feuille remplie, veuillez la
télécopier au 902-620-5191**